

Le 28 octobre 2014, à l'assemblée générale annuelle de la Coopérative Antenne T.V. St-Zacharie, tenue au sous-sol de l'église de St-Zacharie à 19h00. Étaient présents : Martin Roy, Corinne Guay, Charles Plante, Pierre Daigle, Romuald Lebreux, Marc-Yvan Larivière et Doril Duquet.

Le président, Martin Roy, déclare l'assemblée ouverte. Il souhaite la bienvenue aux 60 personnes présentes et les remercie de leur présence à cette assemblée.

Le président fait la lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour. Sur proposition de Michel Faucher appuyé par Marjolaine Lachance, il est résolu que l'avis de convocation et l'ordre du jour soient acceptés tels que lus.

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 octobre 2013 est approuvé tel que présenté, sur proposition de Roger Fx Larivière et secondée par Huguette Turgeon.

Le président Monsieur Martin Roy, fait la présentation des états financiers de l'année 2013-2014.

Il est proposé par Michel Faucher et secondé par Lewis Gosselin que le rapport financier soit accepté tel que présenté.

Il est proposé par Renée Arsenault et secondé par Paul-Émile Guay que le trop-perçu pour l'année 2013-2014 au montant de 7800 \$ soit versé à la réserve générale.

Il est proposé par Bruno Guay et secondé par Gilles Couture que le bureau de direction soit autorisé, en cas de besoin, à contracter un emprunt au nom de la Coopérative Antenne TV St-Zacharie, pour l'entretien, et l'amélioration du réseau. Les administrateurs sont autorisés à donner en garantie d'emprunt les biens actuels de la coopérative.

Il est proposé par Gilles Couture et secondé par Jean-Robert Turgeon que Monsieur Éric Lachance (Lemieux Nolet) soit nommé vérificateur des livres pour l'année 2014-2015.

Période d'élections :

Le président étant sortant de charge, il faut nommer une présidente d'élection.

Il est proposé par Claire Larivière et secondé par Lise Faucher que Valérie Poulin soit nommée présidente d'élection.

Le secrétaire d'assemblée n'étant pas sortant de charge, il agit comme secrétaire d'élection.

La présidente d'élection fait connaître les directeurs et directrices sortants de charge cette année.

Il s'agit de : Martin Roy, Corinne Guay et Pierre Daigle.

Rapport des mises en candidature :

- ◆ Il est proposé par Bruno Guay que soit mis en candidature Martin Roy.
- ◆ Il est proposé par Corinne Guay que soit mise en candidature Stéphanie Roy.
- ◆ Il est proposé par Pierre Daigle que soit mise en candidature Renée Arsenault.

Étant donné que le nombre de mises en candidature reçue dans les délais est égal au nombre de postes à combler, la présidente d'élection déclare élus (es) par acclamation :

Monsieur Martin Roy, Madame Stéphanie Roy et Madame Renée Arsenault.

Il est proposé par Pauline Lavallée et secondé par Bruno Guay que la période d'élection soit close.

Période de questions :

Des gens dans la salle ont posés les questions suivantes :

Où en est rendu le projet du Lac Falardeau? (Rang 6).

Avec seulement 8 futurs abonnés (es) qui sont intéressés (es) et un projet qui nécessite un investissement d'environ 50 000,00 \$ incluant les coûts d'ingénierie plus la location des poteaux (20,00 \$ du poteau par année environ 75 poteaux = 1500,00 \$).

La Coop va réécrire aux propriétaires, si les réponses ne sont pas suffisantes, la Coop n'entreprendra peut-être pas les travaux dans ce secteur.

Pourquoi payer TVA SPORTS?

La Coop n'a pas le choix, c'est un forfait ou à la carte.

Qu'elle est la différence entre l'analogique et le numérique?

L'analogique transmet image et son en un bloc.

Le numérique est un système qui gère l'image et le son séparément au dépens d'un décodeur et qui permet d'avoir une meilleure qualité.

L'analogique est appelé à disparaître avec les années pour libérer de la place à des technologies plus évoluées comme le HD, 3D et Ultra HD.

Quel est le coût pour TVA SPORTS?

En forfait 8,00 \$ par mois qui inclus :

- 401 RDS INFO
- 402 NHL NETWORK
- 403 SPEED
- 405 TVA SPORTS
- 406 TVA SPORTS HD
- 410 SPORTSNET 360
- 411 FIGHT TV
- 412 GOLF
- 414 ESPN
- 415 WILD

À la carte 2,50 \$ par mois et le prix va augmenter très bientôt.

Varia :

Téléphonie.

Le président Martin Roy et la secrétaire gérante Valérie Poulin ont rencontré Monsieur Marc Lapointe d'Axion, Axion va ouvrir un CLEC dans la prochaine année afin d'offrir la téléphonie dans les réseaux dont ils sont les propriétaires et qui se trouvent sur le territoire de Sogetel pour avoir la téléphonie sans être obligé d'avoir internet.

La téléphonie IP nécessite d'avoir internet et la qualité laisse à désirer.

Tirage de 6 prix de présence de 20,00\$ chacun.

Gagnants (es) :

Renée Arsenault	20,00 \$
Mario Gagné	20,00 \$
Huguette Turgeon	20,00 \$
Hélène Lebel	20,00 \$
Pauline Lavallée	20,00 \$
Lewis Gosselin	20,00 \$

Il est proposé par Roger Fx Larivière appuyé par Michel Faucher que l'assemblée générale annuelle soit levée. Il est 20 h : 00.

Le président invite les membres à prendre part au goûter.

(Président)

(Secrétaire)